

## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**



### **ORDRE DU JOUR**

**50<sup>e</sup> séance du Conseil général du mercredi 19 mars 2008**

**à 19h30**

**à l'Hôtel-de-Ville**

1. Rapport du Conseil communal du 3 mars 2008 relatif à la modification du délai et de l'autorité de recours contre les décisions administratives
2. Rapport du Conseil communal du 5 mars 2008 concernant la constitution d'une caisse de pensions unique
3. Rapport du Conseil communal du 3 mars 2008 concernant le déplacement de la Crèche Beau-Temps au Châtelot
4. Rapport du Conseil communal du 3 mars 2008 relatif au réaménagement du tronçon Est du Pod
5. Rapport du Conseil communal du 21 février 2008 relatif à une demande de crédit de CHF 500'000.- TTC pour le doublement du collecteur de la rue des Entrepôts
6. Rapport du Conseil communal du 27 février 2008 relatif à une demande de crédit de CHF 230'000.- TTC pour la réfection du collecteur et de la conduite d'eau sis sur la rue Morgarten, entre l'avenue des Forges et la rue des Bouleaux
7. Rapport d'information du Conseil communal du 27 février 2008 relatif aux modifications du Plan et règlement d'aménagement communal (PRAC)
8. Rapport d'information du Conseil communal du 27 février 2008 relatif à la fusion des sociétés CRIDOR SA et SAIOD SA (CRIOD)
9. Motion de Mme Monique Gagnebin de Pietro déposée le 3 juillet 2007 *Pourquoi ne pas donner la possibilité aux couples de se marier à l'Etat civil le samedi ?*
10. Interpellation de M. Laurent Iff et consorts déposée le 18 décembre 2007 concernant un article consacré à l'Unesco et à l'intervention individuelle de M. Berberat dans ce contexte
11. Interpellation de M. Théo Bregnard et consorts déposée le 21 février 2008 *Quelle école voulons-nous ?*

12. Interpellation de M. Christophe Ummel et consorts déposée le 21 février 2008 concernant les frais d'équipement des rues des Montagnons et de la Marelle
13. Interpellation de M. Xavier Hüther et consorts déposée le 21 février 2008 *Développement durable – une mise en route difficile ? »*
14. Interpellation de Mme Monique Gagnebin de Pietro et consorts déposée le 21 février 2008 *Transport des élèves de l'école obligatoire par les TRN*

CONSEIL COMMUNAL

## **9. MOTION**

« Pourquoi ne pas donner la possibilité aux couples de se marier à l'Etat civil le samedi ? »

Les choses changent et de plus en plus de couples décident de ne s'unir qu'à l'Etat civil et non plus à l'église.

Il est cependant heureux de constater que malgré cette évolution qui pourrait faire craindre un affaiblissement inquiétant de l'institution même du mariage, les conjoints continuent à souhaiter marquer ce jour d'une pierre ..... blanche !

Cependant, cela n'est guère facile. Il est quasiment impossible, en effet, d'organiser un vendredi (ou tout autre jour de la semaine) une cérémonie un peu marquante, à laquelle on pourrait convier plusieurs parents et amis ... Et le samedi? Et bien, il n'est pas possible de se marier dans notre commune!

Nous savons déjà que quelques couples chauds-de-fonniers ont choisi de s'unir à Saignelégier, à Boudry ou à Vaumarcus pour pouvoir profiter du samedi, car ces communes acceptent d'officier le samedi, au moins une fois par mois.

De plus, c'est aussi le commerce local - les fleuristes, les restaurateurs, les traiteurs - qui pâtissent de cette situation; et c'est certainement aussi l'image de la ville qui s'en trouve plutôt malmenée alors qu'elle pourrait trouver son compte dans un accueil chaleureux de visiteurs extérieurs, parfois même venus de loin.

De plus, comme vous avez sans doute pu le lire dans les médias, le 7.7.07 est une date fétiche pour bien des couples. Mais, peu de Neuchâtelois l'ont choisie! Pourquoi ?

En acceptant de célébrer les mariages le samedi, ne serait-ce pas, pour notre ville, une affirmation de notre volonté d'être au service de la population? Une marque de reconnaissance à celles et ceux qui vont en assurer la pérennité?

Signée : Monique GAGNEBIN DE PIETRO, Nadia KAIIOUS JEANNERET, Serge VUILLEUMIER, Evelyne SESTER, Daniel HAURI

3.7.2007

---

## **10. INTERPELLATION**

La candidature des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine de l'UNESCO est un acte unique et citoyen qui concerne l'ensemble des habitants de notre région.

Rappelons de manière ferme que ce projet est l'œuvre, avant tout, de nombreux citoyens qui se sont démenés depuis longtemps pour que ce projet aboutisse non sans avoir été porté par le Conseil Communal.

Il a reçu le soutien plein et entier du Conseil général ensuite du remarquable travail des collaborateurs des différents services communaux concernés.

Le matin du 17 décembre 2007 a fait état, sur 2 pages, des mérites de la candidature de La Chaux-de-Fonds à l'UNESCO.

Nous pensions que la démarche promotionnelle devait être assumée par le Président du Conseil communal qui a la chance, au surplus, d'être en charge de l'urbanisme

Or, la seule personne qui s'est mise en avant dans cet article est le Conseiller communal en charge des écoles et des affaires sociales, dont le dicastère n'est que très marginalement touché par cette candidature.

Il apparaît donc que cette démarche populiste a de fortes odeurs électoralistes ...

Questions:

1) le Conseil communal était-il partie prenante d'une intervention individuelle de M. Berberat laissant ses collègues en dehors du sujet et a-t-il décidé d'une rocade au sein de sa présidence pour le présenter?

2) Le Conseil communal ne devrait-il pas être plus représenté dans les médias sur un sujet aussi important et visible ou entrons-nous dans une période de stratégie électoraliste en vue des prochaines élections communales?

18.12.2007

Signée : Laurent IFF, Pierre-André ROHRBACH

---

## **11. INTERPELLATION**

Quelle école voulons-nous ?

Des élèves sachant répéter: « Yes, Yes, Yes» ou des élèves qui développent leur imagination et leur créativité au travers d'activités aussi diverses que l'escalade, le théâtre, le chant, la peinture, la cuisine ou la bijouterie?

Pour le POP, nous regrettons que l'Anglais soit offert à nos élèves en « taillant dans les ACO» comme le soulignent tant un article paru dernièrement dans L'Impartial que le communiqué du Conseil d'Etat: l'introduction de l'Anglais dès la 7e est « une nouveauté qui nécessitera une légère adaptation de la grille horaire et le remodelage des ACO » ... En clair, couper de 38% la part dévolue aux activités complémentaires à option ... Un remodelage bien sévère et préjudiciable à l'apprentissage selon nous !

Sachant l'importance pour le développement de l'enfant des activités sportives, culturelles ou artistiques, nous sommes inquiets du virage amorcé par l'école, tendant à renforcer les branches scolaires au détriment des branches d'éveil... La matière grise n'a de sens que dans la mesure où elle est multiple, ouverte et imaginative! C'est d'ailleurs bien cette inventivité - l'Incabloc pour citer un exemple notoire - qui a permis aux entreprises de la région de se développer durant l'après-guerre! Pour stimuler cette dernière, les activités créatrices sont aussi indispensables que les branches fondamentales.

Du point de vue du développement personnel, ces activités ont assurément permis à de nombreuses personnes de s'épanouir dans des univers nouveaux - parfois moins stigmatisés - tels que le théâtre, le jonglage et autres possibles.

Pour d'autres encore, ce fut la découverte d'une passion - l'ornithologie pour l'auteur de cette interpellation - et parfois même d'un futur métier comme diverses personnes rencontrées me l'ont confirmé!

Ouvrons les murs de nos écoles sur la vie réelle, comme toutes les nouvelles stratégies de l'apprentissage le requièrent!

- Que pense le Conseil communal du choix - antipédagogique ?! - du Conseil d'Etat?
- Qu'entend-il entreprendre pour renforcer l'accès à ces activités d'éveil pour l'ensemble des enfants de notre ville (et pas seulement pour ceux dont les parents ont les moyens de leur offrir des cours de musique ou de théâtre) ?
- Y a-t-il une possibilité de s'approcher des cinémas, théâtres et autres lieux culturels et sportifs de notre ville, pour renforcer les liens que je préconisais lors d'une ancienne motion ...

Signée : Théo BREGNARD, Francis STAHLI, Pascale GAZARETH, Mariette MUMENTHALER, Philippe LAGGER, Monique GAGNEBIN DE PIETRO, Daniel MUSY

21.2.2008

## **12. INTERPELLATION**

Lorsque la ville de la Chaux-de-Fonds entend développer un quartier, elle procède, à ses frais, à l'équipement de base et ce, selon la législation communale.

Celle-ci mentionne, qu'après avoir engagé les frais, le conseil communal est chargé de facturer 50% des investissements d'équipement aux propriétaires qui ont acquis les immeubles sur les parcelles viabilisées.

Nous avons appris que le quartier des Montagnons et de la Marelle a été équipé, peu avant son installation, aux frais de la ville.

Or, le Conseil communal, par la direction des travaux publics de l'époque (M. Alain Bringolf) n'a pas facturé la taxe d'équipement.

Sa successeure, Claudine Staehli-Wolf ne l'a pas fait non plus à tel point qu'aujourd'hui, il n'est plus possible d'obtenir le remboursement de la taxe de l'équipement, celle-ci souffrant désormais de prescription.

Question 1 : Ces faits sont-ils exacts?

Question 2 : Quel est le montant de la perte subie par la ville?

Question 3 : Le conseil communal entend-il réclamer ce montant à Mme Staehli-Wolf et M. Bringolf?

Signée : Christophe UMMEL, Pierre-André MONNARD, Pierre-André ROHRBACH, Sylvia MOREL, Xavier HÜTHER, René CURTY, Eric SANTSCHI

21.2.2008

## **13. INTERPELLATION**

### Développement durable - une mise en route difficile?

En ce début IIIe millénaire, nous (re)connaissons tous notre devoir d'intégrer le développement durable à nos réflexions. Nous savons également que, sans une exemplarité des « pouvoirs publics », les acteurs de l'économie montreront une certaine réticence à s'engager, même si quelques pionniers, fort heureusement, ouvrent la voie et s'inscrivent dans cette démarche.

Responsable, notre Ville s'est dotée d'outils permettant de progresser dans ce domaine avec comme étape fondatrice le rapport « Agenda XXI ». Le 23 juin 2005 et suite à ce rapport, notre Conseil acceptait (par 20 voix contre 15 oppositions) le règlement de la commission du développement durable (RS 60.1000).

Près de 1000 jours plus tard, le Conseil Communal n'a toujours pas nommé les membres de cette commission alors que de nombreux dossiers auraient pu/dû lui être soumis, j'en veux comme exemple les dossiers traitant, ce soir (21 février 08) de la problématique de déchets ou des institutions sociales de notre ville.

Je souhaite donc poser cinq questions au Conseil Communal:

- Pourquoi cette commission n'est-elle pas encore opérationnelle?
- Quand le sera-t-elle?
- Les prérogatives de cette commission seront-elles suffisantes?
- Les chapitres dévolus au développement durable dans les rapports qui sont soumis à notre Conseil sont-ils toujours rédigés de manière complète et objective ou seulement traités comme une contrainte?
- Où en est notre Ville, dans l'intégration de cette problématique générale dans ses différents processus?

Signée : Xavier HÜTHER, Christophe UMMEL

21.2.2008

## **14. INTERPELLATION**

### Transport des élèves de l'école obligatoire par les TRN

*A : Entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle*

Il y a quelques temps, les Commissions scolaires des écoles du Locle et de La Chaux-de-Fonds se sont rencontrées pour examiner un certain nombre de dossiers pouvant présenter de réelles opportunités de collaboration entre les élèves et les enseignants de l'école obligatoire de nos deux villes.

Des décisions ont été prises et elles pourraient déboucher sur des projets communs, notamment pour des activités culturelles ou sportives ou des échanges scolaires.

Nous demandons, par conséquent que soit étudiée la possibilité de favoriser la mobilité de nos élèves en utilisant les transports publics entre nos deux villes

*B : Au sein de notre ville.*

Suite à l'expérience faite de mettre à disposition des enseignants et enseignantes des écoles enfantines et primaires et des cartes multicourses gratuites pour circuler en ville avec leur classe, pourquoi ne pas étudier la possibilité de leur proposer des cartes de transport nominatives qui répondraient de manière plus ciblée à leurs besoins.

Selon notre estimation, pour quasiment le même prix, cette mesure faciliterait l'utilisation des transports publics par les écoles. (Chaque enseignant n'a pas besoin du même nombre de courses, selon l'âge de ses élèves et la situation du collège).

Une telle mesure aurait également un but éducatif en incitant les élèves à utiliser les TRN et renforcerait l'image de la ville auprès de notre population.

Signée : Monique GAGNEBIN DE PIETRO, Serge VUILLEUMIER, Théo BREGNARD

21.2.2008

---